

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2020

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PRESTATION DE COMPENSATION DU  
HANDICAP - (N° 2538)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par  
Mme Elimas

-----

**ARTICLE 3**

I. – À l'alinéa 11, après le mot :

« mots : »,

insérer le mot :

« elle ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« mot : »,

insérer les mots :

« la décision attributive de la prestation de compensation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.